



**PROTOCOLE DE SECURITE**  
**Opération de déchargement ou de chargement par**  
**une entreprise extérieure (Code du travail Articles R4515-1 et suivants)**

Réf: IR 21-1  
Version B  
19/12/2018

**ENTREPRISE D'ACCUEIL**

Raison sociale : Charentaise Matériaux Enrobés  
 Adresse : Zone d'emploi « Ma campagne » 17 000 Angoulême  
 Tel : 05 45 61 06 39  
 Responsable de site : M. LISSENS Nicolas  
 Date et Signature : 02/11/2022

**ENTREPRISE EXTERIEURE**

Raison sociale : *Ets Garandeau Freres*  
 Adresse : *Chamblanc 16370 Cherves-les-Bois*  
 Tel : *054783 24 11*  
 Responsable de l'entreprise extérieure : *Chauvenet Le Duc*  
 Date et Signature : *02/11/2022*

**OPERATION EFFECTUEE**

**NATURE DU PRODUIT**

**RISQUES ET DANGERS ASSOCIES**

- Chargement de benne
- Chargement de colis
- Chargement de citerne
- Dépotage de citerne
- Déchargement de colis sur palette (big-bags, GRV, fûts, bidons, cartons, sacs)
- Déchargement de benne

- Enrobés de bitume
- Emulsion de bitume
- Bitume fluxé (classe 9 ou classe 3 ADR)
- Bitume (classe 9 ADR)
- Fuel Oil Lourd (classe 3 ADR)
- Fuel Oil Domestique (classe 3 ADR)
- Amine (classe 9 ou classe 8)
- Acide chlorhydrique
- Chlorure de calcium
- Latex
- Déchets
- Eaux usées (séparateur hydrocarbure)
- Huile de vidange
- Fluxant
- Granulats et/ou blancs de poste
- Filler
- Gaz de Pétrole Liquéfié (classe 2 ADR)
- Bouteilles de gaz
- Additifs (oxyde de fer, fibres diverses)
- GNR
- Autres :

- Projection / déversement
- Produit à température élevée
- Produit corrosif
- Produit irritant
- Produit inflammable
- Produit explosif
- Explosion
- Produit toxique
- Produit nocif
- Produit dangereux pour l'environnement
- Risques liés aux poussières
- Travail en hauteur (ouverture de trou d'homme, montée du chauffeur dans une benne...)
- Manutention manuelle de charge
- Manutention mécanisée de charge
- Chute d'objet (Granulats, Enrobés, flexible, bras de chargement)
- Circulation de véhicule / d'engin
- Manipulation d'outils
- Chute de plain-pied
- Risques liés aux machines du site

**MATERIELS, EQUIPEMENTS ET DOCUMENTS PRESENTS POUR L'OPERATION OU POUR LE TRANSPORT**

**ENTREPRISE D'ACCUEIL**

**ENTREPRISE EXTERIEURE**

- Pompe d'aspiration
- Potence de levage de flexible
- Flexible à demeure
- Douche de sécurité
- Vidéosurveillance du poste
- Extincteur 50kg sur l'aire de dépotage
- Podium de chargement
- Obturateur de plaque d'égout
- Interphone
- Système anti-colmatant
- Quai de bâchage
- Quai de débâchage
- Chariot de manutention
- Douche avec lave-œil
- Chargeur à godet
- Bon de livraison
- Document de transport (réglementation ADR)
- Consigne sur le site (Mode opératoire)

- Véhicule conforme aux exigences de la réglementation
- Citerne conforme aux exigences de la réglementation
- Signalisations et étiquetages conformes aux exigences réglementaires (ADR, code du travail)
- Formation(s) adaptée(s) du chauffeur
- Equipements de bord : pelle, protection de plaque d'égout, liquide de rinçage pour les yeux, baudrier fluorescent, appareil d'éclairage portatif, réservoir collecteur en plastique, écran facial, paire de gants de protection, deux signaux d'avertissement autoporteur, cale de roue adaptée
- Moyens d'extinction conformes aux exigences de la réglementation ADR
- Hayon de déchargement
- Flexible de dépotage
- Consigne écrite (réglementation ADR)
- Bon de livraison
- Document de transport (réglementation ADR)
- Pompe de dépotage sur porteur
- EPI obligatoires pour l'opération effectuée (consigne jointe)
- FDS du produit transporté

**INFORMATIONS DIVERSES**

Les horaires d'ouverture du site sont : de 7h30 à 12h et 13h30 à 16h, le vendredi de 7h à 12h (sauf dispositions particulières)  
**Le responsable de l'entreprise extérieure informe ses chauffeurs des dispositions contenues dans ce protocole de sécurité notamment :**

- Le contenu de la consigne de dépotage, de déchargement ou de chargement jointe
- Le contenu de la consigne intitulée « En cas d'urgence » jointe
- Le possible contrôle du chauffeur (audit) par un représentant du site
- L'obligation d'aviser le site en cas d'incident ou d'accident durant l'opération ou après tout départ du site
- L'obligation de respecter les règles de circulation mises en place sur le site (plan de circulation, limitation de vitesse, port obligatoire du gilet de sécurité routière, zones de stationnement, voies piétonnes...)



# CHARENTAISE DE MATERIAUX ENROBES

# GMME

Arrêté préfectoral  
du 26 Novembre 1996





### RAPPEL



- Le chargeur est prioritaire sur l'aire de stockage des granulats
- Il est interdit de circuler benne levée après déchargement.
- Il est interdit d'être plus de 2 transporteurs à la fois sur l'aire de stockage
- Il est interdit aux chauffeurs de circuler sur l'aire de stockage sans gilet de signalisation routière.
- Il est interdit de décharger sans avoir reçu l'autorisation du responsable de site.
- L'aire de stockage de granulats est interdite aux piétons et aux véhicules autres que les transporteurs de granulats et les véhicules du laboratoire

#### CONDUITE

#### EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



#### PENDANT TOUTE L'OPERATION

#### RESPECTER LA CHRONOLOGIE SUIVANTE

<i>A votre arrivée</i>	Entrez sur le site en respectant le plan de circulation et les signalisations
	Equipez-vous de vos équipements de protection individuelle et de <b> votre gilet de signalisation</b>
	Présentez-vous sur le pont-bascule
	Allez faire signer votre bon au pupitre
	Sur autorisation du pupitre, se rendre à l'entrée de l'aire de stockage
<i>Préparation du déchargement</i>	Attendez l'autorisation du chargeur avant de pénétrer sur l'aire
	Présentez-vous au plus proche du tas correspondant au type de granulats transporté
	Ouvrez les portes de la benne
<i>Déchargement</i>	Levez la benne suivant les caractéristiques de votre camion
	Videz votre benne en avançant légèrement si besoin
<i>Fin de déchargement</i>	Baissez la benne de votre transporteur à l'arrêt, sans la claquer
	Fermez les portes de la benne, en dehors de l'aire de stockage
	Quittez l'aire de stockage par la voie située derrière les prédoseurs
	Retournez sur le pont-bascule, à la demande du poste de commande
<i>Départ du transporteur</i>	Quittez le site en respectant le plan de circulation et les signalisations
<i>En cas de problème</i>	Prévenez le conducteur de la chargeuse
	Stoppez la circulation sur l'aire de stockage





## Incendie

→ Couper ou évacuer toute source combustible dans la mesure du possible (fermeture de vannes) ou évacuer tout matériau ou substance inflammable de la zone (palettes, produits, papiers...)

→ Donner l'alerte

→ Attaquer le feu avec les extincteurs les plus proches sans prendre de risque :

- Enlever la goupille
- Attaquer le feu à la base
- Si possible demander l'aide d'un autre travailleur

→ Feu d'hydrocarbure ou de bitume : extincteur à poudre ou à mousse ;

**Jamais d'eau sur le bitume !**

Feu électrique extincteur à neige (CO<sub>2</sub>)



### EN CAS D'AGGRAVATION :

- Faire éloigner les véhicules de la zone
- Appeler les pompiers suivant les instructions ci-dessous
- Couper toutes les énergies du site (électricité, gaz...)

### FUITE DE GAZ (En cas d'odeur) :

- Aérer la pièce
- Fermer les vannes de gaz
- Éviter toute étincelle (Interrupteur, téléphone portable allumé, briquet...)
- Couper l'alimentation du site
- Evacuer et baliser la zone
- Contacter les pompiers depuis un endroit éloigné de la fuite suivant les instructions ci-dessous



## Evacuation

### DIRIGEZ VOUS VERS LES SORTIES LES PLUS PROCHEES

- Suivre les indications des responsables sécurité
- Ne pas revenir en arrière sans y avoir été invité
- En cas de fumée épaisse, se baisser (l'air est plus respirable au sol)
- Rejoindre le point de rassemblement
- Appeler les pompiers suivant les instructions ci-dessous



## Accident

### PROTEGER LA VICTIME :

- Soustraire la victime à un danger imminent (ex : couper le courant, stopper la machine, éteindre le chalumeau...)
- Ne jamais déplacer la victime sauf en cas de danger (ex : incendie, asphyxie...)
- Eloigner les autres personnes et mettre en place un balisage efficace

### ALERTER :

- Prévenir le secouriste présent sur le site
- Appeler les secours suivant les instructions ci-dessous

### SECOURIR :

- Rassurer la victime et ne pas la laisser seule
- Apporter les premiers secours adéquats
- La couvrir d'une couverture de survie
- Ne jamais la faire boire



## ALERTER

### Numéro à appeler

Chef du site : 06.13.39.02.94

Responsable matériel : 06.13.53.52.48

Adjoint responsable matériel : 06.80.57.35.44

Pompiers : 18

SAMU : 15 - 112 (depuis un portable)

Centre anti poison : 05.49.45.71.71

### Instructions à communiquer

- Motif de l'appel (Incendie, blessure, épandage...)
- Situation actuelle (Nombre de blessé, état du blessé, position du blessé, soins entrepris, zone du sinistre...)
- Adresse du site
- Numéro de téléphone à contacter pour être joint
- Faire répéter les informations par les services de secours et raccrocher le dernier
- Accueillir les secours sur une zone déterminée facilement repérable (entrée du site, rond-point...)

**Adresse du site : CME - ZE Ma campagne 16000 ANGOULEME**

